

Les subsides

Tardif (Charlesbourg) Taylor Thacker Towers

Tremblay (Lotbinière) Valcourt Van De Walle Vincent Warner

Wilson (Etobicoke Centre)—117

• (1810)

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite. Comme il est 18 h 14, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 14.)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE — LA DATE LIMITE FIXÉE POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

M. Bob Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces du Canada continuent d'être tendues. À titre d'exemple, le programme d'aide à l'enseignement post-secondaire a connu un énorme succès alors qu'un grand nombre de jeunes Indiens a cherché à poursuivre des études. Le gouvernement a maintenant décidé, sans aucun avertissement, de restreindre ses dépenses de ce programme.

Il n'y a pas de fonds disponibles pour les banques qui ont des prêts en cours bien nantis de gouvernement, mais le gouvernement ne consentira aucune somme supplémentaire pour aider les Indiens à se préparer une carrière et à subvenir à leurs besoins. Le ministère des Affaires indiennes a décidé d'imposer une date limite aux demandes pour le programme de ce programme, soit le 15 novembre. Je demande quelle autorité en droit lui permet de prendre une telle décision?

Les centaines d'autres qui ont respecté la date limite ont été avertis qu'ils ne pourraient espérer obtenir de l'aide financière. Des rêves avoués, de l'ambition et de la colère, cet état de choses ne peut-il jamais fin?

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE PRINCIPAL DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

M. Robert Simard (Scarborough—Ouest): Monsieur le Président, le 10 décembre 1948 l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la première Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Chaque année à cette date les États membres de l'Organisation des Nations Unies célèbrent le jour des droits de la personne. C'est une occasion facile à célébrer. Malgré le fait que la Déclaration universelle, les 38 dernières années, n'a été jamais appliquée, d'emprisonnement politique et

de la mort de 35 ans dans l'histoire. C'est avec espoir et un autre versant à l'avenir et rappelle le message de Mykola Rudenko, père ukrainien, qui s'est exprimé pour deux fois qui sont impensables et pourtant pas déraisonnables.

On ne peut imaginer que levez. L'esprit, on se dit que à travers les siècles. Il y a un an le Canada a nommé à Suoni Wallenberg le chancelier honoraire en reconnaissance de l'héroïsme dont il a fait preuve au service de l'humanité durant l'Holocauste. Le monde a toujours besoin de son esprit héroïque et on se pour les droits de la personne, le Canada et le monde entier honorent son nom qui le partage.

LES DÉPÊCHES

LA VOTE DES DÉPÊCHES PRÉCÉDENTES À LA CHAMBRE AU 18 DÉCEMBRE 1986

M. Bill Hallie (Mississauga)—Monsieur le Président, j'ai été particulièrement intéressé par le débat qui a eu lieu en 1982 à la réforme parlementaire. Ce débat qui a eu lieu au comité LaFontaine et du comité Macdonald a été une bonne à maintes reprises de me rendre les grands principes à cet égard. L'ancien premier ministre, qui a été nommé, repart pour ne pas tenir ses promesses dans son propre domaine, à commencer par la participation de la réforme parlementaire à plusieurs égards importants et de nombreuses initiatives législatives ont été prises en conséquence. Ceci, sans doute, explique le Président, ce vote de premier ministre de la Chambre, n'est pas le meilleur.

Toutefois, je continue avec regret au sein de la réforme parlementaire à contre un vote décisif. Si l'on peut affirmer que le premier ministre a continué à la réforme parlementaire, on peut également soutenir sans risque de se tromper que les opposants de l'ancien premier ministre ont été nommés pour ne pas faire autant, alors qu'aucun d'entre eux n'a voté au faveur d'une motion ayant trait aux postes et tout ce qu'il a pu faire n'est qu'une proposition sur laquelle beaucoup de simples citoyens ont voté. C'est un fait que l'on ne peut pas en jouer la question de confiance, et cela au début de leur propre point de vue sur la chose.

M. le Président: Je signale au député qu'il est sur le point de voter un vote de qui propose de donner à la Chambre